

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 octobre 2013

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2013-9-2-4

Service consulté

Agence de Développement Touristique
de Haute-Alsace

ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

Résumé : Il est proposé d'attribuer un montant global de subventions de 112 790 € en faveur de 17 offices de tourisme et syndicat d'initiative haut-rhinois (OTSI), selon le tableau annexé au présent rapport précisant la répartition des aides affectées aux différents bénéficiaires.

Le Département, au titre du soutien aux organismes de tourisme à vocation générale, apporte chaque année une subvention de fonctionnement aux offices de tourisme et syndicat d'initiative (OTSI) haut-rhinois.

L'ensemble des demandes de ces organismes, au titre de l'année 2013, est parvenu au Département.

Les subventions départementales sont accordées en fonction du classement des offices de tourisme selon des étoiles, de une à quatre étoiles (classement issu de l'arrêté du 12 janvier 1999).

Le classement des offices de tourisme a été revu et est désormais régi par les dispositions de l'arrêté du 12 novembre 2010, modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 fixant les critères de classement des offices de tourisme. Ainsi tous les offices de tourisme doivent se faire classer, selon le nouveau classement, avant le 31 décembre 2013.

La réglementation offre désormais aux collectivités territoriales et à leurs offices de tourisme trois catégories de classement correspondant aux trois organisations cibles ci-après :

- L'office de catégorie III est une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique ;
- L'office de catégorie II est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus ;
- L'office de catégorie I dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation.

Par conséquent, il conviendra, lors d'une future séance plénière, de revoir les critères d'attribution de subventions départementales à ces organismes, afin de tenir compte de cette évolution réglementaire.

Pour information, à ce jour, deux offices de tourisme ont été classés selon le nouveau classement par catégories courant 2012 : Office de TURCKHEIM et Office de GUEBWILLER, SOULTZ et des Pays du Florival.

En l'absence de dispositif transitoire, il est proposé de maintenir pour ces demandeurs l'application de la grille de subvention « classement par étoiles » en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Le montant total de subventions de fonctionnement pour l'année 2013, accordé aux 17 offices de tourisme et syndicat d'initiative, s'élèverait à 112 790 €.

Une liste annexée au présent rapport vous détaille les différentes demandes, ainsi que, le cas échéant, les cofinancements prévisionnels annoncés par nos partenaires collectivités territoriales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'appliquer pour les Offices de tourisme de TURCKHEIM et de GUEBWILLER, SOULTZ et des Pays du Florival, l'application de la grille de subvention « classement par étoiles », en vigueur au 1^{er} janvier 2013,
- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour 2013, d'un montant total de 112 790 €, selon l'annexe jointe, comme suit :
 - 83 350 € en faveur de 12 offices de tourisme et 1 syndicat d'initiative constitués en association et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental ;
 - 29 440 € en faveur de 4 offices de tourisme constitués en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65738, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 OCTOBRE 2013

**ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE
PROGRAMME 2013**

OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE SOUS STATUT ASSOCIATIF

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire	Classe ment
OTV00091	OFFICE DE TOURISME DE CERNAY ET DE LA REGION DU VIEIL ARMAND Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY: 110 000 €	5 200 €	**
OTV00092	OFFICE DE TOURISME DE COLMAR Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR : 910 000 € VILLE DE COLMAR : 50 000 €	11 400 €	****
OTV00093	OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG : 38 000 €	8 080 €	***
OTV00094	OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE MUNSTER Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER : 307 000 €	8 080 €	***
OTV00095	OFFICE DE TOURISME DE TURCKHEIM ET ENVIRONS Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR : 5 000 €	3 740 €	*
OTV00096	OFFICE DE TOURISME DU CANTON DE ROUFFACH Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH VIGNOBLES CHATEAUX : 61 321 €	5 200 €	**

OTV00097	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SAINT LOUIS-HUNINGUE Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES : 104 000 €	5 200 €	**
OTV00098	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THANN Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY : 173 000 €	8 080 €	***
OTV00099	OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE MULHOUSE Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION : 755 000 €	11 400 €	****
OTV00100	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DU SUNDGAU Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH : 10 606 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 267 €	3 740 €	*
OTV00101	OFFICE DU TOURISME DE LA VALLEE DE SAINT AMARIN Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 69 300 €	5 200 €	**
OTV00102	OFFICE DU TOURISME EGISHEIM ET ENVIRONS Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : EGUISHEIM - VOEGLINSHOFFEN - OBERMORSCHWIHR : 37 352 €	5 200 €	**
OTV00103	SYNDICAT D'INITIATIVE DU PAYS DE SIERENTZ Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ : 2 667 €	2 830 €	SI
	TOTAL ASSOCIATIONS	83 350 €	

OFFICES DE TOURISME SOUS STATUT EPIC
(Etablissement public à caractère industriel et commercial)

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire	Classe ment
OTV00104	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE RIBEAUVILLE RIQUEWIHR Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE : 50 000 €	8 080 €	***
OTV00105	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE BRISACH Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH : 298 914 € COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN : 6 846 € Mairie d'OTTMARSHEIM : 2 500 €	5 200 €	**
OTV00106	OFFICE DE TOURISME DE GUEBWILLER ET DES PAYS DU FLORIVAL Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : 2 €	8 080 €	***
OTV00107	OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT Subvention de fonctionnement 2013 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT : 275 000 €	8 080 €	***
	TOTAL EPIC	29 440 €	
	TOTAL GENERAL	112 790 €	